

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 18 AVRIL 2018 à 18 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION : 13 avril 2018

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire
Roger GUGLIELMETTI – Catherine REBATEL – Carole CISSE –
Christophe MARTIN, adjoints
Edmond CADET – Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD - Margot MERLE –
Aurélien VINCENT - Bernadette TELMON – Gilles du CHAFFAUT –
Patrick LESPINASSE – Marie SANGNIER

Procuration :

Aurélie BERNARD à Marie SANGNIER

Secrétaire de séance : Carole CISSE

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2018 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été saisie d'une proposition de motion déposée par Monsieur Gilles du CHAFFAUT postérieurement à l'envoi de la convocation.

Les conseillers n'ayant pu prendre connaissance préalablement du contenu et du sens de la motion, le Conseil Municipal, par **13 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS**, refusent l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

La demande sera étudiée lors d'un prochain conseil municipal.

1°/ Délibération n°025/2018 – Décision Modificative n°1 – budget de la Commune

Le Conseil Municipal approuve la modification ci-dessous afin d'honorer la prise de participation supplémentaire dans la SPL Eau Services Haute Durance, conformément à la délibération n°084/2017 du 18 octobre 2017 :

SECTION INVESTISSEMENT

- Diminution des crédits au compte 2313-Travaux bâtiments divers pour 2 553 €
- Augmentation des crédits au compte 261- Titres de participation pour 2 553 €

Approuvé à l'unanimité

2°/ Délibération n°026/2018 – Mobilité touristique durable, cohérente et connectée
Constitution d'un groupement de commandes avec les communes de Briançon/La Salle
les Alpes et Saint-Chaffrey

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les enjeux de la mobilité touristique et son importance pour l'accueil de la population touristique en résidence dans la station de Serre Chevalier, et considérant les financements programmés dans le cadre du «Contrat Station Serre Chevalier 2017/2021 conclu avec la Région PACA, ainsi que sa version conclue avec le Département des Hautes-Alpes, décide de constituer un groupement de commandes avec les communes de Serre Chevalier pour la réalisation d'une étude mobilité durable, cohérente et connectée sur l'ensemble de la station de Serre Chevalier. La commune du Monétier les Bains sera la coordinatrice de ce groupement de commandes.

Le Conseil Municipal désigne les représentants à la Commission d'Appel d'Offres :

°Madame Anne-Marie FORGEOUX et Roger GUGLIEMETTI – titulaires

°Messieurs Alain BOITTE et Gilles du CHAFFAUT – suppléants

Approuvé à l'unanimité

3°/ Délibération n°027/2018 – Nomination d'un directeur pour la Régie des Grands Bains

Le Conseil Municipal approuve la nomination de Madame Elodie OUDOT en tant que directrice d'exploitation de la Régie des Grands Bains dans le cadre d'un Contrat à Durée Déterminée de Droit Public.

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

4°/ Délibération n°028/2018 – Communauté de Communes du Briançonnais : demande de sortie du service ADS de la commune de Montgenèvre

Dans le cadre de la loi ALUR du 14 mars 2014, la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme a été supprimée depuis le 1^{er} juillet 2015.

En date du 24 juin 2015, certaines communes de la Communauté de Communes du Briançonnais avaient décidé d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations du droit du sol.

Aujourd'hui, la commune de Montgenèvre souhaite se retirer et le Conseil Municipal donne un avis FAVORABLE à la demande de retrait du service commun instructeur des Autorisations Droit du Sol de la commune de Montgenèvre

Approuvé à l'unanimité

Monsieur CADET souligne l'inutilité d'une telle délibération alors que l'unanimité des communes de la Communauté de Communes est requise pour autoriser le retrait de Montgenèvre.

Madame le Maire et Monsieur GUGLIEMETTI indiquent qu'il s'agit d'une position de principe destinée à alerter l'intercommunalité sur l'insatisfaction des communes sur l'organisation et le coût de ce service.

La séance est levée à 19 heures 30

